

### *L'ajournement*

ne d'information du pays, *Semana*, leur équivalent du *Time*, a signalé que le dépassement de coût de ce projet mal conçu équivalait à lui seul à la moitié du budget prévu pour les programmes sociaux du pays.

C'est ce que notre rapport sur l'endettement du tiers monde faisait valoir : nous augmentons la dette des pays du tiers monde en leur offrant ce genre de «cadeaux». Nous ne les aidons pas en leur donnant de l'argent pour des projets de ce genre.

Les Colombiens en ont évidemment souffert, mais non la Générale Électrique du Canada, qui a réalisé les travaux. La SEE y a vu; l'argent de nos impôts également.

Comme nos organismes gouvernementaux jettent l'argent par les fenêtres pour soutenir de tels projets nuisibles à l'environnement, dans le but de promouvoir les exportations, même à perte, faut-il s'étonner que les contribuables canadiens vivent des temps durs ou que l'économie du tiers monde et l'environnement soient dans un état aussi pitoyable? Le fait que la Société pour l'expansion des exportations ne soit pas soumise à un processus d'évaluation environnementale est mauvais pour l'environnement. C'est également mauvais pour les habitants des pays en développement, qu'on parle de leur économie, de leur environnement ou de leurs méthodes de travail. Ce n'est pas bon non plus pour le contribuable canadien.

Le gouvernement pourrait aborder cette question de deux façons. Il peut la traiter par l'intermédiaire du fameux Plan vert, qui arrive à son aboutissement—et j'ai bien hâte de voir s'il a vraiment autant de substance que n'en donne à croire tout le tapage qu'on fait à son sujet. Il peut aussi avoir recours au projet de loi C-78 qui prévoit, le processus d'évaluation environnementale. J'exhorte le gouvernement à donner plus de muscle au projet de loi C-78 en incluant la Société pour l'expansion des exportations dans le processus d'examen en matière d'environnement et à faire de même en ce qui concerne le Plan vert pour veiller à ce que le genre d'investissements que nos contribuables font dans le développement national non seulement bénéficie au Canada, parce que naturellement c'est le but recherché—et je ne pense pas qu'aucun de nous s'y oppose—mais aussi que ces investissements servent au reste du monde.

Nous sommes interdépendants, sinon associés à l'échelle planétaire. Les programmes de nos gouvernements devraient le refléter.

**M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui sur un sujet qui est manifestement très important pour ma collègue d'en face et, je pense, pour tous les Canadiens, soit l'environnement. La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe est absolument consternée parce que la SEE peut ne pas être soumise au processus

fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Franchement, ma collègue s'inquiète à juste titre. Le processus actuel d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été créé en 1984 par le gouvernement précédent juste avant qu'il soit battu. Ces lignes directrices rendent l'application de l'évaluation en matière d'environnement strictement volontaire pour les sociétés d'État comme la SEE ainsi que pour la Corporation commerciale canadienne. Il est tout à fait compréhensible et raisonnable que ma collègue s'inquiète d'une telle lacune apparente dans le processus d'évaluation en matière d'environnement. C'est à cause d'une multitude de lacunes et de faiblesses de ce genre que le gouvernement entreprend de remplacer les lignes directrices dépassées par une Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

• (1815)

Le projet de loi C-78 dont ma collègue a parlé a été déposé à la Chambre le 18 juin et fait partie d'un ensemble de réformes sur l'évaluation environnementale et vise à supprimer des lignes directrices qui n'ont jamais protégé l'environnement aussi efficacement qu'elles auraient dû. Nous allons instituer à sa place un processus efficace et accessible d'évaluation environnementale axé sur l'objectif du développement durable, un processus qui mettra le Canada à l'avant-garde de la protection de l'environnement et nous y maintiendra durant de nombreuses années.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale fera en sorte que toutes les sociétés d'État figurant à l'Annexe 3 soient assujetties au processus fédéral d'évaluation environnementale grâce à une réglementation spéciale. On a opté pour cette formule pour protéger le caractère concurrentiel de ces sociétés. Il faut reconnaître que les conditions d'exploitation des sociétés d'État sont très différentes de celles des ministères et organismes fédéraux. Leurs conditions spéciales exigent une plus grande autonomie et une plus grande flexibilité administratives. Ce fait a été reconnu dans un régime financier distinct établi pour elles dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques et sera reconnu dans un régime d'évaluation distinct qui sera établi pour elles dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

La SEE et la CCC représentent un cas spécial qui est très utile pour illustrer l'engagement de notre gouvernement envers l'économie et envers l'environnement, bref, envers le développement durable.

L'octroi de crédits commerciaux et l'expansion des marchés d'exportation canadiens constituent une activité commerciale internationale très compétitive. Une proportion considérable de l'économie canadienne dépend de notre succès à exporter nos produits et nos services. Mais la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a parfait